



3^e ÉDITION

GUIDE SECOURS ET PRÉVENTION

**Service intermunicipal de
sécurité incendie de La Pocatière**


La Pocatière

À conserver précieusement!

Accès illimité
Personnel compétent
Programme d'entraînement

G YMNASE

Centre d'entraînement physique

 708, 4 ave Painchaud, La Pocatière
(418) 371-0507

**LA
NOUVELLE
SALLE**

708 4^e AVE. PAINCHAUD
LA POCATIÈRE

418 371-1307

lanouvellesallelapocatiere@gmail.com

- RÉUNION - MARIAGE - COURS
- CONFÉRENCE - SPECTACLE

LOCATION DE SALLE
À L'HEURE OU À LA JOURNÉE

**Pharmacie France Bernier,
Élaine Lévesque & Yvon St-Pierre**

AFFILIÉE À  Brunet

1000, 6^e avenue, La Pocatière (Qc) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-3744 • Téléc. : 418 856-5654

445, route de l'Église,
St-Jean-Port-Joli (Qc) G0R 3G0
Tél. : 418 598-3071 • Téléc. : 418 598-7257



TECH
MINI-MÉCANIQUE

196, ch. Haut de la Rivière, Saint-Pacôme
mecanique@videotron.ca
418 852-2922

 [Technique sur Facebook](#)

www.techminimecanique.com



**RAYNALD
BEAULIEU**

ENTREPRENEUR
Plomberie • Chauffage

www.plomberieraynaldbeaulieu.com



CMMTQ
Corporation des maîtres
mécaniciens en tuyauterie
du Québec.

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- POMPES
- TRAITEMENT D'EAU
- VENTILATEUR À
LA RÉCUPÉRATION
DE CHALEUR

703, 5^e Avenue Mailleux
La Pocatière, Québec G0R 1Z0
418 856-3279

Harold Thériault, Marc Côté, Rolande Hudon,
propriétaires

Khazoom²⁰⁰⁰
BOUTIQUE FÉMININE ET MASCULINE

Tél. : 418 856-1492

Téléc. : 418 856-6380



khazoom2000@videotron.ca

312, 4^e Avenue, La Pocatière (Qc) G0R 1Z0

ROYAL LEPAGE

KAMOURASKA-L'ISLET

Agence immobilière
Franchisée indépendante et autonome

Corinne Fortin, Courtier immobilier agréé • 418 863-7202

Jean-Marc Dionne, Courtier immobilier • 418 856-5554

Geneviève Dionne, Courtier immobilier • 418 856-5554

Aline Ouellet, Courtier immobilier • 418 860-6723

Pascal Alain, Courtier immobilier • 418 860-5172

Véronique Drapeau, Courtier immobilier • 418 894-3375

Marie-Claude Lamarre, Courtier immobilier • 418 860-7567

414, 4^e avenue Painchaud

La Pocatière (Qc) G0R 1Z0 • 418 856-3625

royallepagekl.ca





Voici notre second guide de prévention !

La municipalité et moi-même sommes très heureux de vous adresser, en ce début de printemps 2022, la nouvelle édition de notre **GUIDE SECOURS & PRÉVENTION !**

Comme ce fut le cas, il y a plus de deux ans, avec la première sortie de ce manuel, l'objectif de cette réédition est d'offrir à nos résidents un guide complet de conseils de prévention que chacun pourra lire et conserver à la maison en vue de poser au quotidien les bons gestes et ce, afin de protéger son environnement et son entourage.

Véritable outil de référence, cette publication du **Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière (SISI)** se situe tout particulièrement au cœur de notre programme d'éducation au public.

Les citoyens de La Pocatière, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Saint-Onésime-d'Ixworth y découvriront de très nombreux conseils de prévention contre les incendies !

Comme je l'écrivais déjà dans la précédente édition, prenez le temps de lire ce guide car un jour il pourrait bien vous sauver la vie ! Partagez-le, parlez-en... faites-le lire à vos enfants... lisez-le avec eux !

Fiers de notre mission, nous sommes dévoués à nos concitoyens et assurons leur protection 24h/24, 7j/7... toute l'année !

Un grand merci à nos commanditaires ! Grâce à leur présence, ce guide voit le jour une seconde fois. Je vous invite à encourager ces professionnels locaux qui ont à cœur le bien-être et la sécurité de leur communauté !

Merci également à notre éditeur *Éditions Média Plus Communication* qui produit ce guide gratuitement pour le SISI.

Très bonne lecture à tous !

Stéphane Dubé

Directeur Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière

www.lemartinet.ca
Le Martinet
Motel vintage
1950

Votre hôte,
Marie-Claude Lavoye

418 856-3904 • lemartinet@videotron.ca
120, route 230 O, La Pocatière, Qc G0R 1Z0

Location d'outillage

Garage
J.C. HUDON inc.

86, chemin de la Station
Sainte-Anne-de-La Pocatière, Qc G0R 1Z0

418 856-2427
www.locationjchudon.com

Plus de
500 sortes
de bières de
microbrasserie

LES ALIMENTS
M&M
lesalimentsmm.com

418 919-0644
Merci d'encourager l'achat local

943, ROUTE DE LA SEIGNEURIE
SAINT-ROCH-DES-AULNAIES, QC G0R 4E0

**NETTOYEURS
Daoust / Forget**

PURÉ NETTOYANT EN VRAC ZÉRO DÉCHET

service
de couture
sur place

MANON DAUPHINAIS
FRANCIS GAGNON

418 856-1501
409, 8^e rue, La Pocatière

Résidence du Vieux Moulin

ALINE BEAULIEU
418 852-2674
188, boul. Bégin - C.P. 266
Saint-Pacôme (Qc) G0L 3X0

**RAS
L'BOCK**

250, rue du Quai, Saint-Jean-Port-Joli
418 358-0886 • www.raslbock.com

FK SOUDURE 2007 INC.
**MULTI-MÉCANIQUE
K.P. ENR.**

Karl Pelletier, propriétaire

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE
SPÉCIALITÉ HONDA ET ACURA**

418 856-4777
45, de la Station, La Pocatière
multimecaniquekp@hotmail.ca

TOUJOURS
Mikes
DEPUIS 1967

418.856.5454
225, AVENUE INDUSTRIELLE, LA POCATIÈRE

Sommaire

Texto au 9-1-1	7
Alarmes incendie non fondées	8
Votre numéro civique est-il visible?	11
Ayez une trousse d'urgence	12
Huit comportements sécuritaires à bien connaître	16
Dessinez votre plan d'évacuation	17
Soyez branché sur votre sécurité	20
Tempêtes violentes, que faire?	27
Inondation, que faire?	29
Le monoxyde de carbone TUE!, Protégez-vous	31
L'avertisseur de monoxyde de carbone	37
Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée	42
Actions à poser immédiatement après l'incendie	44
Actions à poser dans les 24 heures qui suivent l'incendie	45
Actions à poser dans les jours qui suivent l'incendie	46
L'extincteur portatif	47
Aide à la tâche - Réanimation cardiorespiratoire	51
Consigne sécurité pour Halloween	52
Numéros d'urgence et conseils	55
Index des annonceurs	58

Publication et rédaction

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière

Régie Publique

Éditions Média Plus Communication

Courriel : info@editionsmpc.ca • www.editionsmpc.ca

Photos

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière

Impression

Imprimerie spéciale de la compagnie - Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal : 2022

Les Éditions Média Plus Communication sont dégagées de toute responsabilité s'agissant des textes et des photos contenus dans ce guide, le service sécurité incendie en est responsable.

TOUT sur
La Pocatière
sur votre cellulaire



Le «QR code» Un QR code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré. QR veut dire en anglais *Quick Response*, car le contenu du code peut être décodé rapidement. Destiné à être lu par un cellulaire ou un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site Internet de la municipalité.







Texto au 9-1-1

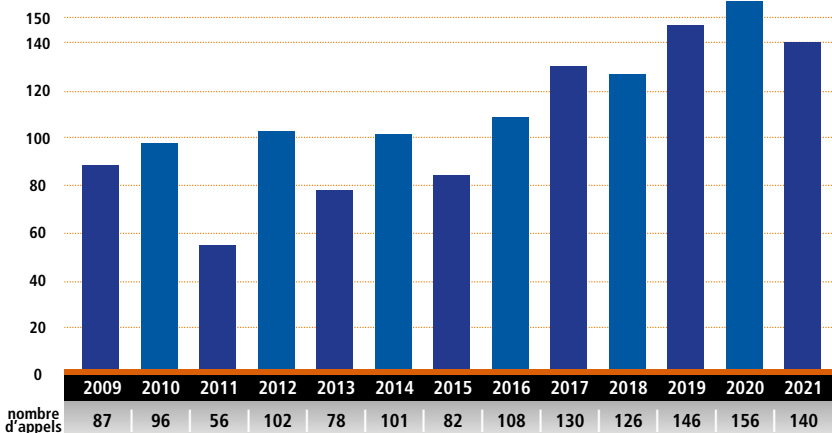
Votre centre d'appels d'urgence **9-1-1** offre un nouveau service aux citoyens et aux visiteurs sur le territoire de votre municipalité depuis le 1^{er} décembre 2015. Il s'agit du Texto au **9-1-1 (T-91-1)**, service réservé aux personnes sourdes, malentendantes ou qui présentent un trouble de la parole (SMTP). Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a décidé d'établir ce service qui est déployé progressivement au Canada, au fur et à mesure que les installations techniques des entreprises de télécommunication et des centres **9-1-1** le permettent.

Pour bénéficier du service, les personnes SMTP **doivent** s'inscrire au préalable, sans frais, auprès de leur **fournisseur de service sans fil (cellulaire)** et non pas auprès du centre **9-1-1**. Il faut que les personnes disposent d'un appareil téléphonique d'un **modèle compatible** avec le service, qui permet de tenir à la fois un appel et une session texto en simultané. Chaque fournisseur de service cellulaire publie une liste des appareils admissibles.

En cas d'urgence, les personnes SMTP **inscrites au service** devront d'abord faire un **appel téléphonique** normal au **9-1-1** à partir de leur cellulaire. Le centre d'appels d'urgence sera alors automatiquement informé de la nécessité d'entreprendre une conversation par message texte avec l'appelant, selon la langue indiquée (français ou anglais). Ce service sera le même dans tout le Canada.

Ce service additionnel est offert aux personnes SMTP sans frais supplémentaires et la municipalité n'a aucune action à poser. Le site Web www.textoau911.ca permet de se renseigner davantage.

Nombre d'appels d'urgence par année





Alarmes incendie non fondées

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à un centre de télésurveillance et qui a causé le déplacement inutile des pompiers.

Trop d'alarmes incendie non fondées au Québec

- Les centres de télésurveillance reçoivent plus de neuf alarmes incendie sur dix non fondées.
- Près de 20 % de ces alarmes sont dues à une installation déficiente des composantes du système d'alarme, à un mauvais entretien et à des composantes défectueuses.
- Plus de 40 % de ces alarmes sont engendrées par de la fumée légère (vapeur d'eau, fumée de cigarette ou de chauffage, poussière).
- Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h, lorsque les occupants sont à leur domicile. Ils peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

90 secondes pour réagir!

La majorité des systèmes d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsque activée, permet à une alerte de retentir jusqu'à 90 secondes avant la transmission du signal d'alarme à un centre de télésurveillance. **Demandez à votre installateur de s'assurer qu'elle est activée.**

- Avant d'annuler l'alarme, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Considérez toute alarme comme fondée jusqu'à preuve du contraire.



Réaction : 90 secondes pour éviter une alarme!

- Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le **9-1-1**. Ne retournez pas à l'intérieur sans la permission des pompiers.
- Si vous êtes certain que l'alarme est non fondée, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme et d'éviter sa transmission au centre de télésurveillance.
- Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme que la ligne téléphonique se libère, puis appelez votre centre de télésurveillance.

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

Une alarme incendie non fondée est un signal qui a causé le déplacement inutile des pompiers et qui peut :

- ▶ coûter cher à la municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise;
- ▶ être passible d'une amende dans certaines municipalités;
- ▶ monopoliser les pompiers loin des urgences véritables, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens;
- ▶ entraîner les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens au danger lors de leurs déplacements.

Être consciencieux et prudent évite bien de fausses alarmes. C'est la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!



Conseils pour éviter les alarmes non fondées

- Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier.
- Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées.
- Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien.
- Il est fortement déconseillé de la faire activer dans les bâtiments destinés à héberger des personnes dont la capacité d'évacuation est limitée, dont les résidences privées pour aînés.

Utilisation du système d'alarme incendie

- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et montrez-le aux occupants de votre demeure.
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance est inscrit sur ou près du clavier de commande du système.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité sur la réglementation concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme incendie.


Précaution

Agissez avec précaution lorsque vous utilisez des outils qui provoquent de la fumée, soulèvent de la poussière ou dégagent de la vapeur à proximité des détecteurs de fumée, comme un pistolet chauffant, une torche à l'acétylène ou une sableuse.

Soyez consciencieux quand vous percez un mur, un plafond ou un plancher, car vous pourriez couper un fil du système d'alarme.



**ALARME INCENDIE
NON FONDÉES**

Québec 

Pour plus d'information, rendez-vous au securitepublique.gouv.qc.ca, onglet sécurité civile et sécurité incendie.



Votre numéro civique est-il **visible**?

Quelle est l'importance de bien identifier nos bâtiments?

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence.

Exemple :

*Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire, si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt celle-ci a beaucoup moins de chance de s'en sortir. Donc, toutes les secondes sont importantes, si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce qu'il est mal situé, trop petit, numéro incomplet ou pas éclairé, pour toutes ces raisons cela peut faire la différence entre un membre de votre famille décédé ou en vie. **RÉFLÉCHISSEZ!!!!!!***

Le service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière croit à la sécurité de ses citoyens et citoyennes. Donc, dans le périmètre urbain et rural, nous recommandons d'avoir un numéro civique installé en façade du bâtiment, visible de la voie publique et éclairé si possible. Les chiffres pourront avoir une hauteur de cinq (5) pouces et de couleur contrastante du bâtiment.

Pour les boîtes aux lettres situées en bordure de la voie publique dans le secteur rural, nous recommandons des chiffres d'une hauteur de quatre (4) pouces et peints, de cette façon le risque que les chiffres décollent est éliminé.

Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser le plus rapidement possible. « **Un simple geste peut vous sauver la vie** »



18265



Ayez une trousse d'urgence



À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles — piles de rechange
- Lampe de poche — piles de rechange
- Chandelles
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.





Trousse d'urgence pour votre automobile

Pour affronter l'hiver ou en cas de panne ou d'accident, vous trouverez utile d'avoir les articles suivants dans votre automobile :

- Pelle, grattoir et balai à neige
- Sable ou sel
- Bandes de traction
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse et manuel de premiers soins, ciseaux pour couper les ceintures de sécurité
- Fusées éclairantes ou lanterne d'avertissement
- Bouteilles d'eau et aliments non périssables
- Câbles de survoltage
- Allumettes et bougies dans une boîte de métal ou un sac de plastique - utiles pour se réchauffer, réchauffer une boisson ou s'éclairer
- Couvertures
- Vêtements chauds et bottes de rechange
- Cartes routières
- Pièces de 25 cents (au moins 2) ou une carte d'appel — si vous n'avez pas de cellulaire
- Constat amiable — commandez votre exemplaire auprès du Groupement des assureurs automobiles au **514 288-4321** ou au **1 877 288-4321** (sans frais) ou au **www.infoassurance.ca**, section Documents

Trousses préemballées

Vous pouvez vous procurer des trousses préassemblées auprès des organisations suivantes :

- La Croix-Rouge canadienne
- L'Ambulance Saint-Jean
- L'Armée du Salut
- Vos commerçants locaux



8 comportements sécuritaires à bien connaître

Tiens-toi loin des objets chauds qui peuvent te faire mal!



Avertis un adulte si tu trouves un briquet ou des allumettes!



Arrête, tombe et roule si tes vêtements prennent feu!



Refroidis une brûlure avec de l'eau froide et avise une grande personne!



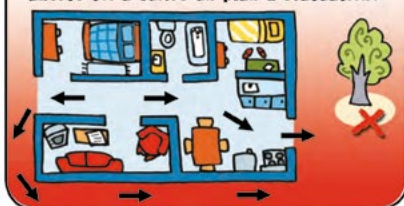
Marche à quatre pattes sous la fumée!



Reconnais bien le son d'un avertisseur de fumée et sors!



Exerce-toi à suivre un plan d'évacuation!



Considère le pompier et la pompière comme des amis!





Dessinez votre plan d'évacuation



- ▶ Dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer vos enfants et tous autres occupants.
- ▶ Si vous êtes locataire, prenez connaissance de la procédure d'évacuation prévue par votre propriétaire. S'il n'y en a pas, avisez-le de l'importance d'en prévoir un.

Indiquez les éléments suivants sur votre plan

- ▶ Pour chaque pièce, deux sorties accessibles, si possible, comme une porte et une fenêtre.
- ▶ L'emplacement de tous les avertisseurs de fumée.
- ▶ L'emplacement des extincteurs portatifs.
- ▶ En pointillé, tous les trajets à partir de chaque pièce pour vous rendre dehors.
- ▶ Le point de rassemblement à l'extérieur généralement à l'avant de votre maison ou de votre immeuble.

Prévoyez aussi

- ▶ Comment évacuer des jeunes enfants et, s'il y a lieu, les personnes âgées ou handicapées.
- ▶ Comment joindre le **9-1-1** une fois à l'extérieur de votre maison, par exemple en vous rendant chez un voisin.

Assurez-vous que

- ▶ Les sorties indiquées sur votre plan (portes, fenêtres, corridors, balcons, galeries ou cages d'escalier) sont dégagées en tout temps. Portez une attention spéciale :
 - aux objets encombrants dans les sorties, comme les jouets, le vélo et le barbecue;
 - à l'accumulation de neige qui peut obstruer certaines sorties.
- ▶ Les fenêtres qui peuvent servir de sorties :
 - ne sont pas obstruées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur;
 - sont déneigées et déglacées en hiver;
 - sont à une hauteur accessible pour un jeune enfant et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir;
 - sont équipées d'un moyen sécuritaire pour atteindre le sol à partir d'un étage supérieur, comme une échelle de secours.

Vos sorties doivent être accessibles en tout temps!



Avertis, Prêts Sortez!



Au son de l'avertisseur de fumée:

- ▶ Alerte sans délais les enfants et les autres occupants,
- ▶ Sortez de la maison sans perdre de temps,
- ▶ Rendez-vous au point de rassemblement et vérifiez que personne ne manque à l'appel,
- ▶ Appelez le **9-1-1** et attendez les pompiers au point de rassemblement,
- ▶ Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne, un animal, ou pour récupérer vos effets personnels. Les pompiers sont équipés pour ça.

Le saviez-vous?

Les décès, dans les incendies, arrivent surtout la nuit pendant que tout le monde dort!

Mais

- ▶ Si la porte de la pièce où vous vous trouvez est chaude au toucher :
 - Ne l'ouvrez pas;
 - Bloquez le passage de la fumée au pied de la porte avec un linge ou un vêtement;
 - Signalez votre présence à la fenêtre.
- ▶ S'il y a beaucoup de fumée :
 - Marchez à quatre pattes pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez.
 - Dirigez-vous rapidement vers la sortie la plus proche.

Souvenez-vous que lors d'un incendie, chaque seconde compte.

Exercez-vous!

Note

Du matériel d'éducation en prévention des incendies pour les jeunes est disponible sur le site internet de la Sécurité civile www.securitepublique.gouv.qc.ca, section «Sécurité incendie».



Soyez **branché** sur votre sécurité!

Électricité

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

Mauvaise utilisation + mauvaise installation = danger d'incendie!

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

Le saviez-vous?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.

Branchez sans danger!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles

- ▶ Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période (tous les hivers, par exemple), faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien.
- ▶ Ne dénudez jamais les fils électriques.
- ▶ Ne camoufflez jamais une rallonge sous un tapis.
- ▶ N'utilisez jamais un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- ▶ Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin.
- ▶ Assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon.
- ▶ Évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.



Les fiches et les prises de courant

- ▶ Ne coupez jamais la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension.
- ▶ Assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé.
- ▶ Réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de tables, les radios ou les réveille-matin.
- ▶ Vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou la prise elle-même.

Conseils

Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Ne tombez pas dans le panneau!

Dégagement

- ▶ Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- ▶ Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie.
- ▶ Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils.
- ▶ Si vous remplacez un fusible, utilisez toujours un fusible ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères).

Conseils

Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.



CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

La Pocatière :
418 856-1446

St-Pascal :
418 856-7040

Rivière-du-Loup :
418 862-8277

**FORMATION GÉNÉRALE
ET FORMATION CONTINUE**

FRANCISATION

SERVICES PROFESSIONNELS



CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
MON LEVER VERS MA RÉUSSITE

L'HOMME DE GRIFFINTOWN



La nouvelle trilogie
de science-fiction
qui débute au Québec.

Disponible partout en
librairie et sur Internet

Nuit Blanche,
magazine littéraire :
"Captivant, original
et passionnant!"

POUR UN VÉHICULE EN BON ÉTAT...

Automobiles
Dubé et fils S.E.N.C.



Jean-François, Mathieu et
Patrick Dubé, propriétaires

83B, route 132 Ouest, La Pocatière
Tél. : 418 856-4746 • Téléc. : 418 856-5396
dubeeetfils@videotron.ca

Jean-Patrick Caron
Entrepreneur
peintre

**Rés. : 418 598-7334
Cell. : 418 241-9268**

333, route de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli
jean-peinture@outlook.com

MEMBRE APCHQ
R.B.Q. : 5689-4371-01

**Tirage de joint de gyproc • Peinture
Résidentiel • Commercial • Industriel**

418 856-1377

**VOTRE DOCTEUR
ÉLECTRIQUE INC.**

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL**

Brigitte St-Pierre
votredocteurélectrique@videotron.ca
R.B.Q. : 8352-8943-01
608, 4^E AVENUE, LA POCATIÈRE

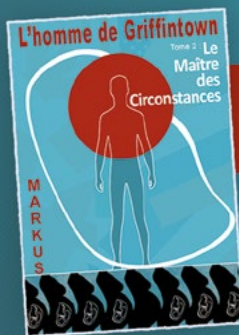
**Moteurs • Pompes • Électro-mécanique
Contrôle • Soudure • Machinage
Laveuse à haute pression**

80, route Jeffrey, Sainte-Anne-de-la-Pocatière
fascoman@gmail.com

418 856-4617
belangerelectrique.tripod.com

L'HOMME DE GRIFFINTOWN

La nouvelle trilogie de science-fiction
qui débute au Québec.



Disponible partout
en librairie
et sur Internet

Nuit Blanche,
magazine
littéraire :
"Captivant,
original et
passionnant!"

Pour en savoir plus sur cette nouvelle parution
ou connaître ses différents points de vente,
visitez : editionsldp.com



Éclairez-vous en toute sécurité...

À l'intérieur comme à l'extérieur!

- ▶ Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes à halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes.
- ▶ Ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200°C) peut enflammer les tissus, papiers, etc.
- ▶ Ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire.
- ▶ Faites installer, à l'extérieur, un luminaire à l'épreuve des intempéries.
- ▶ Aussitôt la période des fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultraviolets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs, ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.



Chauffez en toute sûreté

Les plinthes électriques

- ▶ Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils.
- ▶ Inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chauffeuses portatives d'appoint

- ▶ Placez la chauffeuse loin des meubles, des rideaux et des autres tissus et matériaux combustibles.



- ▶ Évitez de placer la chaufferette à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser. Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiquement si elle se renverse ou surchauffe.
- ▶ Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge.
- ▶ N'utilisez pas de chaufferette portable de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.

En cas de panne de courant en hiver

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, les inconvénients sont plus graves, notamment pour votre santé et votre sécurité.

Se préparer à une panne de courant

Gardez chez vous dans un endroit sûr :


- ▶ Une lampe de poche et des piles de rechange;
- ▶ Une radio à piles;
- ▶ Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé;
- ▶ Un réchaud à fondue et le combustible recommandé;
- ▶ Un briquet et/ou des allumettes.

Conseils

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible. Installez un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

Pendant la panne

- ▶ Écoutez les nouvelles à la radio.
- ▶ Baissez les thermostats au minimum.
- ▶ Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour de courant.

- 
- ▶ N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
 - ▶ Sauf avis contraire de votre municipalité, laissez couler un filet d'eau et actionnez la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
 - ▶ Si vous disposez d'un appareil de chauffage auxiliaire, allumez-le avant que votre domicile soit trop froid. Si vous devez le raccorder au conduit de cheminée utilisé pour l'appareil de chauffage habituel, fermez-le avant d'effectuer le raccordement.

Prenez garde...

N'utilisez jamais à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chauffeuses de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel.

Si vous utilisez une génératrice, observez les règles de sécurité suivantes :

- ▶ Suivez les instructions du fabricant.
- ▶ Fermez l'interrupteur principal de courant avant de débrancher la génératrice.
- ▶ Installez-la à l'extérieur, sur une base surélevée et non par terre, en l'abritant des intempéries.
- ▶ Vérifiez que les câbles ne touchent pas l'eau et que les pinces de débranchement sont fixées aux bornes de la boîte à fusibles. Dans le doute, consultez votre fournisseur et faites un essai avant une panne.
- ▶ Assurez-vous que les gaz d'échappement ne reviennent pas dans votre domicile par une fenêtre ou un soupirail.
- ▶ Respectez la capacité de courant de l'appareil.
- ▶ Arrêtez la génératrice et laissez-la refroidir avant de refaire le plein.

Si la panne se prolonge quelques jours

- ▶ Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquez avec votre municipalité. N'oubliez pas d'emporter votre trousse d'urgence (voir l'article «Ayez une trousse d'urgence»).
- ▶ Avant de partir : fermez l'entrée d'eau et vidangez la tuyauterie. Mettez de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos. Coupez l'entrée principale d'électricité et de gaz.



Attention à l'intoxication alimentaire

Vérifiez la fraîcheur des aliments du réfrigérateur et du congélateur :

- ▶ Jetez les aliments périssables (produits laitiers, viandes, volailles, poissons, œufs, etc) exposés à une température de plus de 4°C pendant plus de deux heures.
- ▶ Jetez les aliments qui présentent des signes de détérioration tels que des moisissures ou des mauvaises odeurs.
- ▶ Ne recongelez jamais les aliments décongelés. Les aliments partiellement décongelés (présence de givre sur la surface de l'emballage) peuvent être remis au congélateur.

La plupart des contrats d'assurance habitation prévoient une couverture spéciale en cas de perte des aliments gardés au congélateur.

Autres conseils d'usage avec toutes les installations électriques

- ▶ Faites remplacer toute installation électrique endommagée.
- ▶ N'appliquez aucune peinture ou autre produit sur votre installation ou vos appareils électriques.
- ▶ Faites remplacer les plaques murales des prises de courant et des interrupteurs si elles sont endommagées.

Utilisez toujours des appareils électriques portant le sceau d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.



Pour obtenir la liste à jour de ces organismes, consultez le site de la Régie du bâtiment à rbq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information,
rendez-vous au

securitepublique.gouv.qc.ca



Tempêtes violentes

Que faire?



Les orages, les tempêtes d'hiver, les microrafales et les tornades se caractérisent par des vents violents qui peuvent causer des dégâts importants et même des décès. Voici ce que vous pouvez faire pour vous protéger.

Étape 1 : connaître les risques et se préparer

Pour vous préparer à une tempête violente, vous devez connaître les risques propres à votre collectivité et à votre région. À cet égard, consultez la rubrique « **Connaître les risques** » sur le site preparez-vous.gc.ca.

Conseils pour se préparer à une tempête violente

- ▶ Coupez les branches mortes et les arbres morts environnants afin de diminuer le risque qu'ils tombent sur votre maison pendant une tempête. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec.
- ▶ Nettoyez les gouttières, les drains et les tuyaux de descente des eaux pluviales.
- ▶ Assurez-vous que votre toit est en bonne condition.
- ▶ Préparez une trousse d'urgence.

À l'approche d'une tempête

- Lorsqu'une tempête violente se prépare, Environnement Canada émet des alertes météorologiques par l'entremise du site Web Météo.gc.ca, de lignes téléphoniques automatisées et du service Radiométéo. Les stations de radio et de télévision émettent également les bulletins météorologiques d'Environnement Canada. Portez attention à ces informations.
- Consultez toujours les bulletins météorologiques avant une excursion nautique. Ne vous aventurez pas en bateau par temps orageux. Si vous êtes déjà sur l'eau et voyez le mauvais temps s'approcher, dirigez-vous immédiatement vers la rive. N'oubliez pas de confier votre plan de navigation à une personne responsable et de consulter souvent la diffusion à très haute fréquence des prévisions maritimes ou des bulletins de Radiométéo pendant votre excursion.
- Ancrez tout ce qui pourrait être emporté ou arraché par le vent, que ce soit dans la maison ou à l'extérieur. Lorsqu'ils sont emportés par les vents violents, les objets comme les poubelles et les meubles de jardin peuvent non seulement blesser les gens, mais causer d'importants dommages matériels.



- Considérez la possibilité de vous réfugier dans l'endroit que votre famille et vous avez inscrit dans votre plan d'urgence.

Pendant une tempête

- Si vous êtes à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres, des portes et du foyer.
- Si les autorités locales vous demandent d'évacuer les lieux, faites-le. Tout retard peut rendre l'évacuation difficile, voire impossible. Emportez votre trousse d'urgence.
- L'utilisation d'un téléphone ordinaire pendant une tempête violente comporte des risques. Ayez recours à un téléphone cellulaire ou à un téléphone sans fil.
- Si vous êtes en voiture, immobilisez le véhicule loin des arbres et des fils électriques qui pourraient tomber sur vous. Évitez de vous arrêter au pied d'une pente raide ou instable ou encore dans des terres basses susceptibles d'être inondées. Restez dans la voiture.

En cas de vents violents

Si vous êtes chez vous

- ▶ Réunissez les membres de votre famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et abritez-vous sous un meuble solide. Si votre domicile n'a pas de sous-sol, abritez-vous dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.
- ▶ Éloignez-vous des portes et des fenêtres.
- ▶ Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble à logements.
- ▶ Évacuez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Si vous êtes dehors

- ▶ Réfugiez-vous dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.
- ▶ Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, cherchez refuge sous un viaduc ou dans un fossé ou un repli de terrain. Couchez-vous face contre sol et protégez votre tête avec vos mains.

Lorsque les vents faiblissent

- ▶ Faites attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquez avec Hydro-Québec.
- ▶ N'entrez jamais dans un édifice endommagé par les vents.
- ▶ Soyez attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre municipalité.



Inondation Que faire?

Les inondations peuvent se produire en toute saison. Elles surviennent habituellement à la fonte des neiges et lors de fortes pluies.

Certains dommages causés par l'eau peuvent être évités ou limités par un clapet antirefoulement. Il s'agit d'un dispositif qui empêche l'eau d'un branchement d'égout principal surchargé ou d'une fosse septique de refouler dans le sous-sol. Le clapet se ferme automatiquement lorsque l'eau d'égout refoule. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste en plomberie.

À l'automne, nettoyez les gouttières et les drains, et enlevez les feuilles qui pourraient s'y trouver. Si la bouche d'égout refoule, communiquez avec votre municipalité.

Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- ▶ Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- ▶ Bouchez le drain au sous-sol.
- ▶ Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant.
- ▶ Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur internet. Respectez les consignes de sécurité transmises.

Que faire pendant l'inondation?

- ▶ Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- ▶ Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables.
- ▶ Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale.
- ▶ Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement de la municipalité.

Que faire après que l'eau s'est retirée?

Sécurité avec l'électricité

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage.



Santé

- ▶ Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites-la bouillir cinq minutes. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- ▶ Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- ▶ Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.
- ▶ Évitez de porter vos mains ou vos gants au visage après avoir manipulé des objets souillés. Prenez soin de bien vous laver les mains.

Opération de nettoyage et désinfection de la maison

Pour éliminer les débris laissés par la crue des eaux

Les inondations causent des dommages importants à plusieurs cours d'eau. Pour effectuer des travaux visant à régulariser la situation, vous devrez préalablement obtenir une autorisation auprès de votre municipalité.

La crue des eaux apporte son lot de débris, tels que des déchets solides et autres matières. Les déchets solides doivent être déposés dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Quant aux autres types de déchets (pneus, matières dangereuses, etc.), ils doivent être déposés dans un lieu autorisé à les recevoir.

Dans la maison

- ▶ Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.

Si vous conservez des objets ou des matériaux souillés, vous courez le risque, à plus long terme, d'aggraver la contamination de la maison et d'occasionner des problèmes de santé aux occupants.

Quoi jeter?

- Tous les aliments, les médicaments, les articles de toilette et les produits de beauté ayant été en contact direct avec l'eau de l'inondation.
- Les matelas, les sommiers, les oreillers et les meubles dont le rembourrage a été trempé.
- Les tapis et les moquettes
- Tous les matériaux trempés, dès que possible, car ils favorisent la croissance de moisissures qui peuvent occasionner de graves problèmes de santé.
- La laine isolante mouillée, car elle ne constituera plus jamais un bon isolant et pourra favoriser la croissance de moisissures. Vérifiez les murs jusqu'à 50 centimètres (20 pouces) au-dessus du niveau atteint par l'eau. Ouvrez les murs qui ont absorbé de l'eau.



Le monoxyde de carbone **TUE!**

Protégez-vous

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique responsable de plusieurs intoxications chaque année. L'intoxication au monoxyde de carbone peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort. Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de sa présence.

Protégez-vous!

D'où vient le monoxyde de carbone?

Les appareils et véhicules qui brûlent un combustible, tel que l'essence, le diesel, le bois, le propane, le gaz naturel, le mazout (huile à chauffage), le naphte, le kérosène ou le charbon, peuvent produire du monoxyde de carbone. Lorsque ces véhicules et ces appareils fonctionnent mal, sont mal utilisés (dans un endroit insuffisamment ventilé) ou sont mal entretenus, la quantité de monoxyde de carbone produite peut être dangereuse pour la vie ou la santé.



Voici quelques exemples d'appareils et véhicules à combustible :

- Tout système de chauffage non électrique : fournaise, chaufferette, poêle, foyer;
- Des véhicules motorisés : voiture, moto, quatre-roues, motoneige, etc.;
- Des génératrices ;
- De petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, souffleuse, etc.;



- Des électroménagers au gaz ou au propane : cuisinière, réfrigérateur, sècheuse, chauffe-eau;
- Des appareils de plein-air : barbecue, lampe, réchaud, etc.



Qu'est-ce qu'une intoxication au monoxyde de carbone?

Lorsqu'il est respiré en grande quantité, le monoxyde de carbone remplace l'oxygène dans le sang, ce qui empêche les organes et les tissus du corps de fonctionner normalement. Les principaux systèmes atteints sont le système cardiovasculaire et le système nerveux.

La gravité d'une intoxication dépend de plusieurs éléments :

- ▶ La concentration de monoxyde de carbone dans l'air;
- ▶ Le temps d'exposition;
- ▶ La sensibilité de la personne aux effets de ce gaz et son état de santé en général.

Comment reconnaître les signes et symptômes d'une intoxication?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes ressemblant, surtout chez l'enfant, à ceux d'une grippe ou d'une gastroentérite, tels que des nausées, un mal de tête et de la fatigue. Une intoxication plus grave conduit à une perte de conscience et éventuellement la mort en quelques minutes seulement.

Une intoxication au monoxyde de carbone se produit plus rapidement chez certaines personnes, dont :

- Les femmes enceintes et leur fœtus;
- Les nouveaux-nés et les enfants;
- Les personnes âgées;
- Les personnes souffrant de problèmes pulmonaires, respiratoires ou cardiovasculaire;
- Les personnes anémiques;
- Les fumeurs;
- Les personnes pratiquant une activité intense dans un milieu contaminé au monoxyde de carbone et mal ventilé.



Le saviez-vous?

Les personnes endormies ou ayant consommé de l'alcool risquent de décéder par empoisonnement au monoxyde de carbone avant même d'en ressentir les symptômes. Évitez cette situation en installant un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre maison, près des chambres à coucher.

Êtes-vous à risque d'une intoxication au monoxyde de carbone?

Si au moins une de ces situations vous concerne, vous êtes à risque!

- ▶ Il m'arrive de faire fonctionner le moteur de ma voiture dans mon garage ou mon abri d'auto.
- ▶ En hiver, je démarre souvent ma voiture avant de la déneiger et de pelleter la neige qui s'est accumulée autour.
- ▶ En cas de panne électrique, j'utilise mon four à gaz pour chauffer et mes accessoires de camping au propane pour cuisiner.
- ▶ Pour prolonger l'été, j'utilise parfois un barbecue à l'intérieur de ma maison, de ma roulotte ou de mon abri d'auto.
- ▶ Je démarre parfois la tondeuse dans le cabanon.
- ▶ J'oublie souvent de faire ramoner la cheminée de mon poêle à bois ou de mon foyer.
- ▶ J'aime faire des excursions en quatre-roues avec mes enfants, qui, eux, sont assis dans la carriole.
- ▶ J'ai une fournaise au gaz (ou au mazout) pour chauffage.
- ▶ En arrivant au camping, j'installe ma génératrice à côté du motorisé.

Le saviez-vous?

Le meilleur moyen de vous protéger du monoxyde de carbone est de vous assurer périodiquement du bon état de vos appareils fonctionnant au combustible et de respecter les règles d'entretien et de sécurité données dans les manuels d'utilisation. Faites toujours appel à du personnel qualifié. Pour votre appareil de chauffage, suivez les recommandations du guide de vérification du système de chauffage, qui se trouve à l'adresse suivante : www.publications.msss.gouv.qc.ca.

Comment vous protéger du monoxyde de carbone?

Ne laissez jamais fonctionner un véhicule à moteur dans un garage ou un abri temporaire, même si la porte de ce garage ou de cet abri est ouverte. Même un fonctionnement intermittent peut causer un risque important pour la santé.

L'hiver, avant de mettre le moteur de votre voiture en marche, enlevez la neige qui s'est accumulée autour en prenant soin de bien dégager le tuyau d'échappement.

Vous ne devriez jamais utiliser un four au gaz en guise d'appareil de chauffage, et ce, même pour une courte période. Les appareils au propane destinés à l'utilisation extérieure (matériel de plein-air) ne sont pas conçus pour être utilisés à l'intérieur.

Un barbecue n'est pas conçu pour être utilisé à l'intérieur ou dans un endroit clos ou mal ventilé.

Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos ou mal ventilé des appareils à moteur, et ce, même pour une courte période de temps (ex. : démarrages successifs de quelques secondes pour tester le fonctionnement d'un appareil en réparation).

Une cheminée devrait être ramonée chaque année au printemps ou à l'automne. Assurez-vous que votre cheminée n'est pas obstruée par des nids d'oiseaux, d'autres débris ou une accumulation de neige ou de glace.

Contrairement aux motoneiges, le tuyau d'échappement du quatre-roues est situé à l'arrière, et les gaz risquent de causer une intoxication chez les personnes prenant place dans la carriole.

Tout système de chauffage au combustible devrait être vérifié et entretenu par un technicien compétent sur une base régulière, préférablement à l'automne avant la saison d'utilisation intensive.

Installez votre génératrice à l'extérieur et loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation). Ainsi, vous éviterez que le monoxyde de carbone s'infilte et contamine l'air intérieur d'autres lieux.





L'avertisseur de monoxyde de carbone



L'avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déclencher une alarme avant que la concentration de monoxyde de carbone dans l'air intérieur soit dangereuse pour la vie ou la santé. Ainsi, les personnes exposées à ce gaz peuvent se protéger à temps.

L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul moyen existant qui alerte de la présence de monoxyde de carbone dans une résidence.

Vous pouvez vous procurer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les quincailleries et les grandes surfaces. Les modèles proposés peuvent être simples (avertisseur de monoxyde de carbone) ou combinés (avertisseurs de monoxyde de carbone et de fumée ou avertisseurs de monoxyde de carbone et de gaz naturel et propane). Les prix varient généralement de 25\$ à 70\$.

Un avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

Votre avertisseur de monoxyde de carbone doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ▶ Un logo de certification;
- ▶ Une pile qui assure le fonctionnement de l'avertisseur en cas de panne électrique;
- ▶ Un avertisseur de pile faible;
- ▶ Un signal lumineux qui indique le bon fonctionnement de l'avertisseur;
- ▶ Un signal d'alarme lumineux et un signal d'alarme sonore si l'appareil détecte des quantités importantes de monoxyde de carbone;
- ▶ Un bouton test pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil;
- ▶ Un afficheur numérique de concentration de monoxyde de carbone, si votre résidence a une source permanente de monoxyde de carbone (ex. : appareil de chauffage à combustible).

Le saviez-vous?

Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de monoxyde de carbone, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate. L'avertisseur de monoxyde de carbone doit être considéré comme un outil de protection additionnel efficace pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone et les décès.

Par rapport au logo de certification, assurez-vous de trouver sur l'avertisseur ou son emballage l'un des trois logos suivants :



Le logo de l'association canadienne de normalisation (**CSA**) avec la mention **CSA 6.19-01**.



Le logo de la **CSA** montrant que l'avertisseur répond aux exigences de sécurité électrique (choc et incendie).



Le logo des laboratoires des assureurs du Canada (**ulc**). Vous pouvez également trouver ce logo avec la mention **ul2034** sur certains avertisseurs de marques américaines.

Danger explosifs!

La seule circonstance où du monoxyde de carbone est produit sans qu'il y ait de combustion, c'est lors de travaux d'excavation à l'explosif. Si de tels travaux sont réalisés près de chez vous, le monoxyde de carbone risquera de s'infiltrer dans votre résidence par la partie souterraine, de jour comme de nuit, même plusieurs jours après les travaux.



Pour éviter une intoxication au monoxyde de carbone lors de travaux d'excavation à l'explosif :

- ▶ Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel placé au sous-sol de votre domicile. Assurez-vous d'entendre l'alarme de n'importe quelle pièce de votre domicile lors d'un test préalable.
- ▶ Ventilez bien votre maison (deux fenêtres ouvertes pour créer un courant d'air) le jour des travaux d'excavation à l'explosif. Si vous avez un échangeur d'air, il devra être en mode échange d'air et en fonctionnement continu à un régime maximum pour au moins 48 heures.

Son installation

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme dans votre sommeil.

Il est préférable d'installer un avertisseur à chaque étage de la maison et au sous-sol si nécessaire (présence d'une source de monoxyde de carbone) ainsi que près de la porte donnant accès au garage.

Vous pouvez aussi installer un avertisseur dans d'autres lieux d'utilisation ou de mise en marche d'appareils, de petits outils ou de véhicules à combustible : l'atelier, le cabanon, le chalet et la roulotte.



Évitez toutefois les emplacements suivants :

- ▶ À l'intérieur du garage. Les avertisseurs de monoxyde de carbone actuellement offerts sur le marché sont trop sensibles, et les concentrations de monoxyde de carbone augmentent trop rapidement dans un garage, même si la porte de celui-ci est ouverte.
- ▶ Dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques (solvant à peinture, décapant, chlore) qui pourraient endommager l'avertisseur.

Le saviez-vous?

Votre municipalité peut avoir des exigences relativement à l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone en milieu résidentiel. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.

Son entretien

Lisez bien le manuel d'utilisation de votre avertisseur de monoxyde de carbone pour connaître les règles de son entretien.





Généralement, les fabricants conseillent de :

- ▶ Nettoyer les avertisseurs de monoxyde de carbone tous les six mois. Il s'agit de passer doucement l'aspirateur, muni d'une brosse souple, dans les orifices du détecteur. Il ne faut pas toucher les capteurs avec l'embout en plastique de l'aspirateur;
- ▶ Vérifier régulièrement l'alimentation électrique ou la pile en mettant l'appareil à l'essai une fois par mois;
- ▶ Remplacer la pile de l'avertisseur au changement d'heure, au printemps et à l'automne.

Les avertisseurs ont une durée de vie limitée et peuvent alors ne plus fonctionner convenablement en présence du gaz. Certains avertisseurs actuellement en vente sur le marché québécois possèdent une garantie de cinq ans et une date de remplacement, suggérée par le fabricant, de sept ans après l'installation.

Pour votre sécurité, respectez les dates de changement de pile et de remplacement de l'avertisseur.

Le déclenchement de l'alarme

Lorsque l'avertisseur sonne, même par intermittence, il s'agit d'une urgence. Cela signifie que du monoxyde de carbone est en quantité suffisante pour poser un risque d'intoxication.

Des gestes à poser en cas d'urgence

Il s'agit d'une urgence quand :

- ▶ L'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence;
- ▶ Des personnes présentent des signes ou symptômes d'intoxication : maux de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue, évanouissement;
- ▶ En présence de signes ou symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale.
- ▶ En l'absence de signes ou symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et fenêtres, puis évacuez les lieux.

Composez le 9-1-1 ou appelez le centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.

Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.

Pour obtenir plus d'information, visitez le www.publications.msss.gouv.qc.ca

Québec 



Choisir, installer et vérifier ses avertisseurs de fumée

Quel avertisseur choisir?

À pile

- ▶ Préféré un avertisseur à pile longue durée.

Électrique

- ▶ Préféré un modèle avec une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- ▶ Des avertisseurs **interconnectés** font gagner de précieuses secondes au moment d'évacuer. Peu importe où se trouve le feu, ils sonnent tous en même temps!

Conseils

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (**CO**) – un gaz mortel. Si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion (ex. : poêle à bois, fournaise au mazout) ou d'un garage adjacent, procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois fumée et monoxyde de carbone.

Recherchez ces logos!

Avertisseur de fumée



Avertisseur de monoxyde de carbone



Conseils

Ces logos garantissent que vos avertisseurs répondent aux toutes dernières normes de sécurité canadiennes.

Où les installer ?

- ▶ Installez des avertisseurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de la maison (corridors et aires communes), y compris au sous-sol.
- ▶ Placez vos avertisseurs loin des appareils de cuisson, des bouches d'aération ou des salles de bain.

Pour les personnes malentendantes, installez des avertisseurs de fumée avec une lumière stroboscopique. Il existe aussi des appareils d'alarme à vibration destinés à être placés sous l'oreiller ou le lit.



Ils ne sont pas éternels...



Comment les vérifier ?

Une fois par mois

- ▶ Vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.

Une fois par année

- ▶ Qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.

Conseils

La plupart des compagnies qui offrent un service d'avertisseurs reliés à une centrale font l'entretien et la vérification annuelle sur demande.

Informez-vous!

- ▶ Un avertisseur de fumée a une durée de vie de **10 ans**.
- ▶ Un avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie de **5 à 10 ans** à partir de son activation. Consultez les directives du fabricant.

Vérifiez la date de fabrication de vos avertisseurs de fumée; si cette date est absente, remplacez-les dès aujourd'hui !

Attention !

- ▶ Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche sourdine de l'appareil.
- ▶ N'appliquez jamais de peinture sur l'avertisseur de fumée. S'il est peint, remplacez-le.



Un avertisseur qui fonctionne, ça sonne!



Pas d'avertisseur c'est mortel!





Actions à poser → **immédiatement** après l'incendie

Propriétaire

- ▶ Téléphoner à votre assureur.
- ▶ Joindre un expert en sinistre.
- ▶ Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service de sécurité incendie.
- ▶ Trouver un endroit où loger.
- ▶ Communiquer avec vos proches et amis.
- ▶ Laisser vos coordonnées à un représentant du Service sécurité incendie ou à la Croix-Rouge canadienne.

Locataire

- ▶ Téléphoner à votre assureur.
- ▶ Mettre à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant du Service sécurité incendie.
- ▶ Trouver un endroit où loger.
- ▶ Communiquer avec vos proches et amis.
- ▶ Informer le propriétaire ou son représentant qu'un incendie a eu lieu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

Vous devez informer, dans les plus brefs délais, votre compagnie d'assurance. Celle-ci dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et vous apporter le soutien nécessaire. N'oubliez pas que plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en fonction 24 heures sur 24.



Actions à poser → dans les 24 heures qui suivent l'incendie

Propriétaire

- ▶ Rendre votre immeuble sécuritaire.
- ▶ Informer votre employeur.
- ▶ Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- ▶ Informer votre banque ou votre caisse.
- ▶ Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- ▶ Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- ▶ Informer les services gouvernementaux.

Dès que les pompiers ont quitté les lieux, vous redevenez responsable de votre bâtiment. Vous devez alors le protéger et vous assurer qu'il est sécuritaire. S'il s'agit de votre demeure détruite par le feu et devenue inhabitable, il serait préférable de déménager vos biens en bon état chez des amis, des voisins, des membres de votre famille ou de les entreposer dans une entreprise spécialisée à cet effet. Vous devez également fermer l'entrée d'eau intérieure du bâtiment et aviser les travaux publics.

Locataire

- ▶ Informer votre employeur.
- ▶ Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants.
- ▶ Informer votre banque ou votre caisse.
- ▶ Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gaz Métro, etc).
- ▶ Avertir Postes Canada pour qu'on retienne votre courrier.
- ▶ Informer les services gouvernementaux.



Actions à poser → dans les jours qui suivent l'incendie

Propriétaire

- ▶ Établir la liste des biens et des documents détruits.
- ▶ Communiquer avec les organismes de soutien.
- ▶ Si possible, faire rétablir certains services et remettre en fonction certains systèmes et appareils.
- ▶ Communiquer avec les spécialistes en rénovation : électricien, plombier, compagnie de nettoyage, etc.
- ▶ Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat.
- ▶ Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Locataire

- ▶ Établir la liste des biens et des documents détruits.
- ▶ Communiquer avec les organismes de soutien.
- ▶ Si possible, faire rétablir certains services.
- ▶ Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat.
- ▶ Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Au cours des jours qui suivent l'incendie, vous aurez beaucoup de choses à régler. La meilleure façon de procéder est de fournir une adresse et un numéro de téléphone temporaires où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous hébergez. Communiquer ces renseignements à toute personne-ressource (assureur, expert en sinistre, responsable désigné au Service sécurité incendie).



L'extincteur **portatif**

Si l'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace pour vous sauver la vie, l'extincteur n'est pas à dédaigner : il peut s'avérer utile dans certaines situations. Si votre extincteur portatif date d'avant 1985, vous devez vous en débarrasser. Donc, si vous devez vous en procurer un, lisez ce qui suit...

Comment le choisir







Achetez un extincteur portatif portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'**ULC** (Laboratoires des assureurs du Canada).



Choisissez un extincteur à poudre polyvalente



Ce type d'appareil peut éteindre des feux tels que :

		
de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;	de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;	d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.
Optez pour un extincteur dont la cote minimale est de 2A 10B C. Cette cote, inscrite sur l'étiquette, indique que l'extincteur a la capacité d'éteindre :		
Un feu de 0,06 m ³ (2 pi ³) de papier ou de bois. (2A)	Un feu de 0,9 m ² (10 pi ²) d'essence ou d'huile. (10B)	L'agent extincteur est non conducteur d'électricité. (C)
		

► Lisez les instructions du fabricant.

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur. Certains peuvent être lourds.

Comment l'installer

Avant de l'installer, lisez bien les instructions. N'attendez pas une situation d'urgence pour apprendre comment l'utiliser.




- ▶ Vérifiez que le sceau et l'indicateur de manipulation ne sont ni brisés ni absents.
- ▶ Placez l'extincteur bien en vue et près d'une sortie. Toutefois, il ne doit pas être trop près d'une source potentielle d'incendie comme la cuisinière et les appareils de chauffage.
- ▶ Assurez-vous que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'appareil sont bien visibles.
- ▶ Installez-le à portée de main, mais hors de portée des enfants.
- ▶ Il ne doit jamais être déposé au sol.
- ▶ Il doit être installé sur un support prévu à cette fin, à au moins 10 centimètres (4 pouces) du sol et à un maximum de 1,5 mètre (5 pieds).
- ▶ N'y suspendez pas de vêtements ou autres objets.
- ▶ Ne retirez pas l'étiquette indiquant la date de la dernière inspection ou du dernier entretien.

Comment l'entretenir

- ▶ Tous les mois, les extincteurs doivent être soumis à une inspection visuelle.
- ▶ Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
- ▶ Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
- ▶ Vérifiez que les directives de fonctionnement sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
- ▶ Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
- ▶ Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs, vous devez vous en débarrasser (voir à la page 31 les consignes pour le jeter).
- ▶ Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert.
- ▶ Tous les ans, faites-le vérifier par une personne qualifiée.

N'appliquez pas de peinture ou tout autre produit sur l'extincteur portatif.



S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.

Si l'extincteur n'est pas rechargeable (usage unique), jetez-le après usage.

Comment l'utiliser

S'il y a un feu, **faites d'abord évacuer le domicile, puis composer le 9-1-1.**


Utilisez-le seulement sur un petit feu ou un feu naissant, si la pièce n'est pas remplie de fumée.

Assurez-vous d'abord d'être en sécurité.

- ▶ Retirez l'extincteur de son support.
- ▶ Soupez l'extincteur pour vous assurer qu'il est plein et vérifiez si l'aiguille du manomètre est dans le vert.
- ▶ Placez-vous entre le feu et une sortie, près de celle-ci.
- ▶ Approchez-vous à 2 ou 3 mètres (7 à 10 pieds) du feu. Évitez d'être trop près de celui-ci. Si le feu est à l'extérieur, placez-vous dos au vent.
- ▶ Tirez la goupille en tournant et dégagez-la de son scellé au besoin.
- ▶ Décollez le boyau du cylindre, s'il y en a un, et orientez-le vers la base des flammes en appuyant à fond sur le levier.
- ▶ Faites des mouvements de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.



? Saviez-vous qu'un feu double de volume toutes les minutes?

- 
- ▶ Ne vous arrêtez que lorsque les flammes sont toutes éteintes ou que l'extincteur est vide.
 - ▶ Évacuez les lieux si le feu ne s'éteint pas ou si la pièce se remplit de fumée. Composez le **9-1-1** si personne ne l'a fait et attendez l'arrivée des pompiers.

Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint. Il pourrait s'être propagé dans les murs ou dans la hotte du poêle.

Comment le jeter

Appareil jetable à poudre chimique :

- ▶ Videz-le à l'extérieur. Assurez-vous cependant de le faire lors d'une journée sans vent. C'est une occasion en or de vous pratiquer.
- ▶ Allez le porter dans un écocentre, où il sera recyclé.

Appareil jetable au halon :

- ▶ Retournez-le au fabricant ou au fournisseur de services.

Appareil rechargeable de plus de 12 ans ou endommagé :

- ▶ NE VIDEZ PAS l'appareil.
- ▶ Apportez-le au fournisseur de services, qui en fera l'inspection. Si l'extincteur n'est pas réutilisable, le fournisseur indiquera sur l'appareil, au poinçon, qu'il est irréparable.
- ▶ Le fournisseur de services devra obtenir votre autorisation pour le détruire. Vous pouvez aussi le retourner vous-même au fabricant.

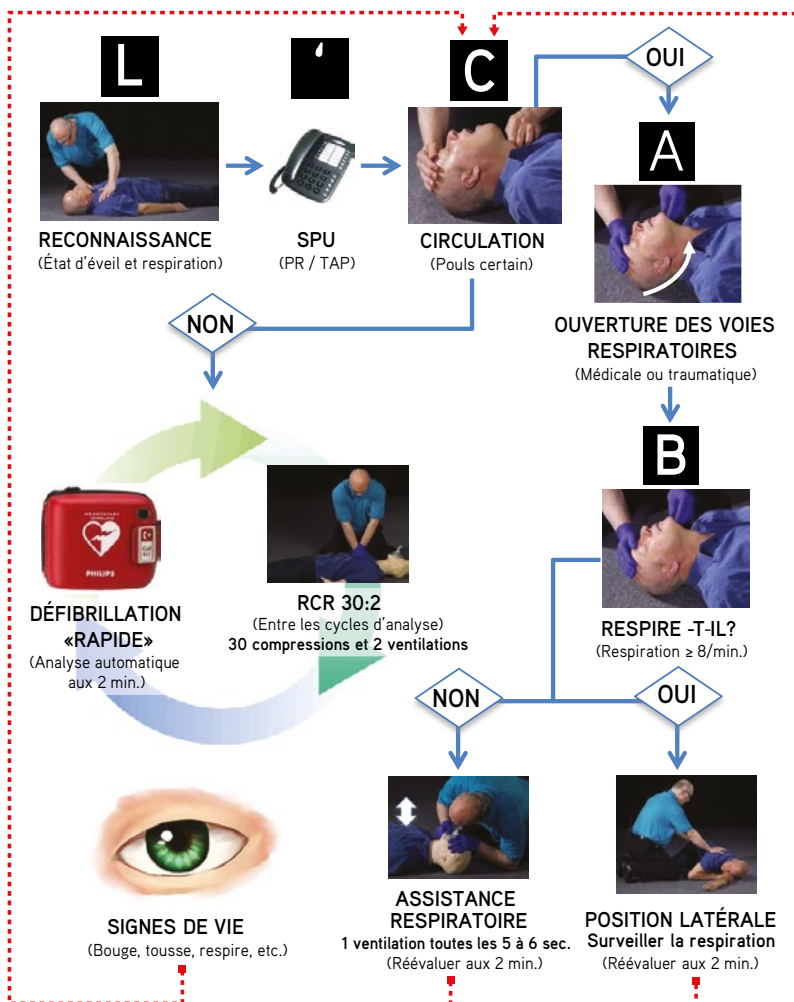
Les extincteurs portatifs ne doivent être utilisés que pour des feux naissants.

N'OUBLIEZ PAS qu'en cas d'incendie, vous n'avez que TROIS MINUTES pour sortir avant d'être asphyxié par la fumée!



Aide à la tâche

Réanimation cardiorespiratoire chez l'adulte inconscient



Consignes de sécurité pour l'Halloween

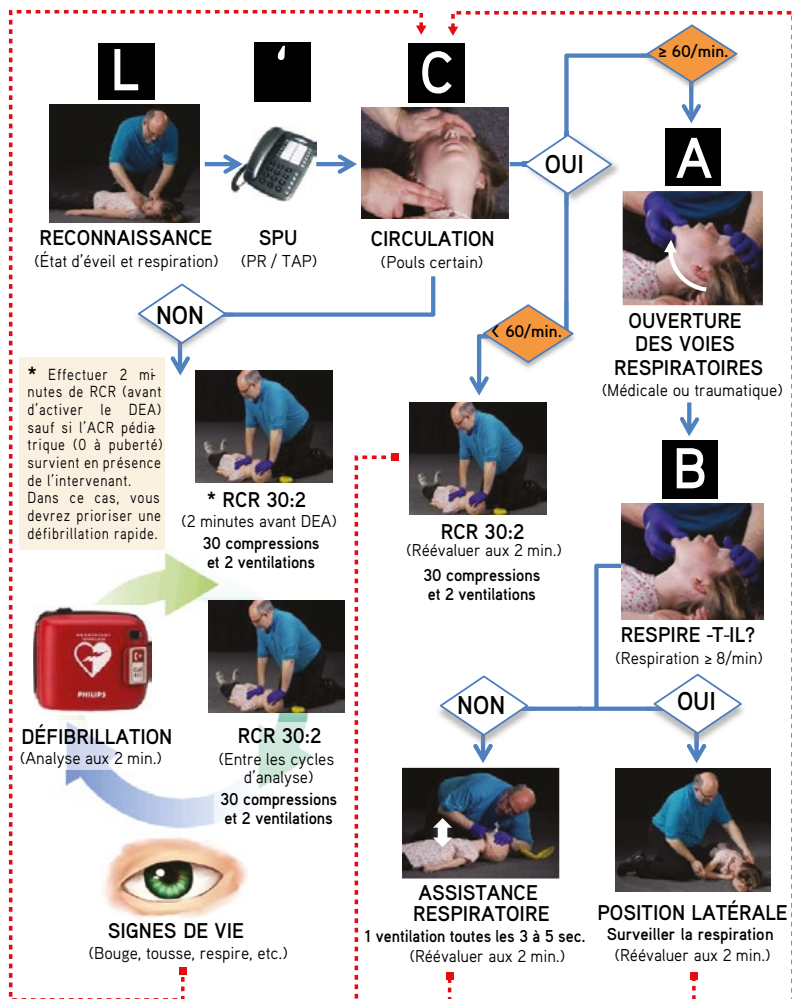
1. Évitez le port du masque. Optez plutôt pour un beau maquillage pour permettre à vos enfants de bien voir.
2. Vérifiez les friandises pour être certain qu'ils puissent les manger sans danger. Attention aux allergies!
3. Montrez-leur l'exemple : traversez les rues aux intersections et parcourez un seul côté de la rue à la fois.
Respectez la signalisation et enseignez les bases à vos petits.
4. Accompagnez vos enfants! Encouragez-les à sonner aux portes en groupe et à attendre à l'extérieur des maisons.
5. Privilégiez les vêtements courts pour éviter de trébucher.
6. Soyez visible vous aussi! Portez des vêtements aux couleurs claires ou avec des bandes réfléchissantes.
7. Rappelez à vos enfants qu'ils évitent d'approcher d'un véhicule inconnu ou qu'ils y montent sans votre permission.
8. Utilisez une lampe de poche pour mieux voir et pour être plus visible.





Aide à la tâche

Réanimation cardiorespiratoire chez l'enfant inconscient



Numéros d'urgence

Pompiers, police, ambulance : 9-1-1 (là où le service est offert)

Autre : _____

Numéros pour des situations non urgentes

Police : _____

Pompiers : _____

Clinique médicale : _____

Centre antipoison : _____

Autres services : _____

Personne-ressource de l'extérieur

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Contact pour la famille

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Ami ou voisin

Nom : _____

Tél. (domicile) : _____

Tél. (travail) : _____

Tél. cell. : _____

Courriel : _____

Adresse (domicile) : _____

Conseils

Faites en sorte que tous les membres de votre famille communiquent par téléphone ou par courrier électronique avec la même personne-ressource de l'extérieur en cas d'urgence.

Choisissez une personne suffisamment éloignée qui n'est pas susceptible d'être touchée par le même événement.

Si vous venez d'arriver au Canada, prenez des ententes avec des amis, des associations culturelles ou des organisations communautaires locales.



Médecins de famille

Noms et téléphones des médecins : _____

Agent ou compagnie d'assurances : _____

Tél. : _____

Numéro de la police d'assurance : _____

Système de sécurité à domicile

Nom de la compagnie : _____

Tél. : _____

Consignes pour assurer la sécurité à domicile

Assurez-vous d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone, un détecteur de fumée et un extincteur qui fonctionnent, ainsi qu'une trousse de premiers soins complète. Si vous vivez en appartement ou si vous êtes à l'hôtel, assurez-vous de savoir où se trouvent les dispositifs d'alarme incendie et les sorties de secours.

Tous les membres de votre famille devraient savoir où se trouve l'extincteur. Les adultes et les enfants en mesure de s'en servir devraient savoir comment il fonctionne. Consultez les instructions sur la durée de vie utile de votre extincteur et informez-vous auprès de votre service d'incendie municipal pour obtenir plus de renseignements.

Les adultes et les enfants en mesure de le faire devraient savoir comment couper l'alimentation en eau, en électricité et en gaz de votre domicile. Préparez des inscriptions très visibles pour indiquer où se trouvent les robinets d'arrivée d'eau et de gaz ainsi que la boîte de disjoncteurs ou la boîte à fusibles.

Apprenez aux enfants comment et quand composer le **9-1-1** et montrez-leur comment communiquer avec la personne ressource de l'extérieur de votre région.

Emplacement de l'extincteur : _____

Emplacement du robinet d'arrivée d'eau : _____

Numéro de téléphone des services publics : _____

Emplacement de la boîte des disjoncteurs : _____

Numéro de téléphone des services publics : _____

Emplacement du robinet de gaz : _____

Numéro de téléphone des services publics : _____

(Coupez l'alimentation seulement si les autorités vous disent de le faire.)

Emplacement du drain de sol : _____

(Ne déposez jamais de boîtes, de meubles, etc., sur le drain au cas où il y aurait une inondation.)



Conseils

Conservez les instructions pour fermer les robinets de gaz et d'eau près de ceux-ci, et lisez les attentivement.

Limitez vos appels aux urgences uniquement et limitez la durée de votre appel afin de libérer la ligne pour les autres personnes.

Consignes à suivre en cas d'urgence

Composez le **9-1-1** (là où le service est offert) pour signaler un incendie, un crime ou pour sauver une vie. Pour les cas non urgents, composez le numéro à dix chiffres qui figure dans l'annuaire téléphonique local ou dans le présent plan d'urgence pour communiquer avec la police, les pompiers et les autres services de soins de santé. Lorsque vous donnez des indications sur l'endroit où vous vous trouvez aux services d'urgence, donnez l'adresse exacte et l'intersection la plus proche.

En cas d'urgence

- ▶ Suivez le plan d'urgence.
- ▶ Prenez votre trousse d'urgence.
- ▶ Assurez votre propre sécurité avant de venir en aide aux autres.
- ▶ Écoutez la radio ou la télévision pour obtenir le plus d'information possible. Les autorités locales pourraient vous demander de rester où vous êtes. Suivez leurs instructions.
- ▶ Restez où vous êtes jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on vous donne l'ordre d'évacuer les lieux.

Ordre d'évacuation

Les autorités ne vous demanderont pas de quitter votre domicile à moins d'avoir des raisons de croire que vous êtes en danger.

Si vous recevez l'ordre d'évacuer les lieux, apportez avec vous votre trousse d'urgence, votre portefeuille, les papiers d'identité de chacun des membres de la famille, des copies des documents essentiels de la famille et un téléphone cellulaire, une pile de rechange et un chargeur, si vous en avez un. Utilisez les voies désignées par les autorités locales.

Si vous avez le temps, téléphonez à votre personne-ressource à l'extérieur de la ville ou envoyez-lui un courriel. Dites-lui où vous allez et à quel moment vous pensez arriver. Une fois que vous êtes en sécurité, faites-le lui savoir. Informez-la si des membres de la famille ont été séparés. Si vous avez le temps, laissez une note pour dire aux autres où vous êtes et à quelle heure vous êtes partis. Si on vous le demande, coupez l'alimentation en eau et en électricité.

Ne coupez pas l'alimentation en gaz naturel, sauf si on vous demande expressément de le faire. Lorsque vous coupez l'alimentation en gaz, la compagnie doit la rétablir elle-même, ce qui pourrait prendre plusieurs semaines en situation d'urgence importante. Amenez vos animaux de compagnie avec vous. Verrouillez les portes de votre domicile. Suivez les instructions des autorités.

Si vous devez vous rendre à un centre d'évacuation, inscrivez-vous au bureau d'accueil. Ne retournez pas à la maison avant que les autorités ne vous disent qu'il est sécuritaire de le faire.



Index des annonceurs

AGENCE IMMOBILIÈRES

Royal Lepage Kamouraska-L'Islet P.2

ALIMENTATION

IGA..... P.60

BÂTIMENT

Jean Peinture P.22

MJM Isolation P.59

BOUTIQUE

Khazoom P.2

CARRIÈRE ET SABLIERE

G. Lemieux et Fils Inc..... P.60

CHEMINÉE

Cheminée Solution P.60

CONCESSIONNAIRE MOTO - MÉCANIQUE

Tech mini-mécanique..... P.2

Mécanique V.R. Sport..... P.59

ÉLECTRICIEN

Votre Docteur Électrique P.22

ENTRETIEN MÉNAGER

Entretien Boucher..... P.59

FORMATION

Centre d'éducation des adultes
de Kamouraska-Rivière-Du-Loup..... P.22

GARAGE AUTOMOBILE

Automobile Dubé et fils P.22

Les Pneus Lévesque..... P.59

LOCATION OUTILLAGE

Garage J.C. Hudon..... P.4

LOCATION SALLE

La Nouvelle Salle..... P.2

MARCHÉ

Marché des Aulnaies P.4

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Belanger Électrique P.22

MÉCANIQUE

Multi-Mécanique K.P. P.4

MICROBRASSERIE Ras L'Bock..... P.4

MOTEL Le Martinet P.4

NETTOYEURS

Daoust/Forget - La Pocatière..... P.4

PRODUITS AGRICOLES

Services Agricoles Grondin..... P.59

PHARMACIE

Bernier, Lévesque et St-Pierre, affiliée Brunet.... P.2

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION

Raynald Beaulieu P.2

FCL Ventilation P.59

RÉSIDENCE PERSONNES AGÉES

Résidence du Vieux Moulin P.4

Résidence Le Victoria..... P.60

RESTAURATION

Toujours Mikes - La Pocatière P.4

SPORT

Gymnase..... P.2

TRAITEMENT DES EAUX

Épur'eau P.59

VENTE AU DÉTAIL

Canadian Tire P.59

Les Pneus Lévesque

Serge Lévesque

125, route 230 Ouest
LA POCATIÈRE

418 856-2984



175, ROUTE 230 OUEST, LA POCATIÈRE
418 856-4516



**ENTRETIEN
COMMERCIAL
BOUCHER INC.**

Le service qui se démarque

**ENTRETIEN MÉNAGER
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**

144, rue Chamberland, Sainte-Anne-de-la-Pocatière
418 714-0482 · j_fboucher@hotmail.com

FCL VENTILATION INC.
Tél. : 418 856-4936
Télé. : 418 856-4861

**FERBLANTERIE C.L. VENTILATION INC.
Climatisation et chauffage**

• résidentiel • commercial • industriel

Bryan McBrearty

50, Parc-de-l'Innovation, La Pocatière (Qc) G0R 1Z0
Licence R.B.Q. : 8002-3278-41



RBC 83367995-50

MJM ISOLATION

Entrepreneur général spécialisé en isolation

418 860-8428



Sainte-Anne-de-la-Pocatière isolation.mj.m@hotmail.com

Polyuréthane giclé · Laine soufflée · Aspiration d'isolant



**SERVICES AGRICOLES
GRONDIN**

**Nourriture et accessoires pour animaux
Produits agricoles**

1210, avenue de la Grande Anse, La Pocatière
418 856-2323 • seragr14@gmail.com



Spécialités

Moto, V.T.T.,
Motoneige
et Harley Davidson

Vente, achat de pièces
neuves et usagées

Daniel Harton,
propriétaire

1550, route 230 Est - La Pocatière
Tél. : 418 856-1133



épur'eau

Nicolas Detaille, M.Env., T.P.
418 551-3756
epur-eau@outlook.com
309, boulevard Bégin,
Saint-Pacôme

- Conception de plans et production de rapports pour l'obtention de permis
 - Installations septiques
 - Puits d'eau potable
 - Délimiter et identifier des milieux humides
- épur'eau offre des services professionnels avec pour objectif une meilleure préservation de notre ressource « eau »



**CHEMINÉE
SOLUTION**

- Inspection de système de chauffage
- Vente de poêle et foyer
- Installation, réparation d'appareil et de cheminée

Cheminée Solution Inc, membre de l'APC, peut émettre une **vérification visuelle** de vos appareils à combustible solide. Lors de la demande de votre assureur ou de votre municipalité. Nous vous remettrons un document complet que vous pourrez remettre à vos assureurs ou à la municipalité.

Que ce soit pour l'achat d'un bâtiment ou pour une installation existante, la vérification de votre système de chauffage est recommandée afin de que vous connaissiez l'état actuelle puis s'il est nécessaire de corriger ce dernier pour le rendre sécuritaire et aux normes.

www.chemineesolution.com

RBQ: 5753-5510-01

APC Blaze King



Résidence le Victoria

Ici, votre bien-être physique et psychologique est notre priorité!



Johanne Dumais, propriétaire

506, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière
 residencele victoria@outlook.com
 418 856-1273 • 418 551-3037



LA POCATIÈRE
 SERVICE INTERMUNICIPAL
 SÉCURITÉ INCENDIE

412, 9e Rue, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

418 856-3394




Tél.: 418 856-3000
 glemieuxetfils@videotron.ca
 145, Montagne Thiboutot, Ste-Anne-de-la-Pocatière

G. Lemieux
 & FILS INC.

CARRIÈRE ET SABLÈRE



IGA

Alimentation Coop
 La Pocatière

161, route 230 Ouest, bur. 100, La Pocatière
 Tél. : 418 856-2667 • Téléc. : 418 856-9917